



Publié le 22/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 20 AVRIL 2021

OJ N° 011 - Tourisme.

Avenants n°1 aux conventions attributives de subventions aux Offices de Tourisme Communautaires Pays Basque et de Bayonne.

Date de la convocation : 14 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 73

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS POUR L'OJ N°011 :

ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALZURI Emmanuel, AROSTEGUY Maider, BARANTHOL Jean-Marc, BERTHET André, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BUSSIRON Jean-Yves, CARRIQUE Renée, CHASSERIAUD Patrick, CHAZOILLERES Edouard, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DEMARCO-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ERREMUNDEGUY Joseba, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño, GONZALEZ Francis, HARDOUIN Laurence, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IDIART Dominique, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Laurent, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOYEN Jean-François, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MASSONDO Charles, MIALOCQ Marie-Josée, MILLET-BARBÉ Christian, NADAUD Anne-Marie, NARBAÏS-JAUREGUY Eric, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée, SANSEBERRI Thierry, SERVAIS Florence.

ABSENTS OU EXCUSES POUR L'OJ N°011 :

ARAMENDI Philippe, BACH Fabrice-Sébastien, BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CASCINO Maud, KAYSER Mathieu, OÇAFRAIN Gilbert, UGALDE Yves.

PROCURATIONS POUR L'OJ N°011 :

CARRERE Bruno (pouvoir à ETXELEKU Peio), DARRICARRERE Raymond (pouvoir à MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie), DURAND-PURVIS Anne-Cécile (pouvoir à AROSTEGUY Maider), SAMANOS Laurence (pouvoir à SANSEBERRI Thierry).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joseba ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : Vote électronique

OJ N° 011 - Tourisme.

Avenants n°1 aux conventions attributives de subventions aux Offices de Tourisme Communautaires Pays Basque et de Bayonne.

Rapporteur : Monsieur Daniel OLÇOMENDY

Mes chers collègues,

Dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière de tourisme et de sa politique touristique, vecteur de développement économique, la Communauté d'Agglomération Pays Basque apporte son soutien aux Offices de Tourisme communautaires, au nombre de deux depuis le 1^{er} octobre 2018 : l'Office de Tourisme Pays Basque et l'Office de Tourisme Communautaire de Bayonne à périmètre communal. Ce soutien se matérialise par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Afin de formaliser les relations entre la Communauté d'Agglomération et chaque office de tourisme, une convention de subventionnement est signée avec chacun.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération a attribué à ces deux offices un acompte de subvention à valoir sur la subvention 2021 et correspondant à 35% du montant versé pour l'année 2020.

Il convient à présent de fixer le montant global de subvention octroyé à ces deux offices de tourisme au titre de l'année 2021 et d'avenanter en conséquence les conventions initialement adoptées.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Individualiser et attribuer les subventions ou participations, dans les enveloppes inscrites en section de fonctionnement des budgets communautaires » ;

Le Conseil permanent est invité à :

- attribuer pour l'année 2021 :
 - à l'Office de Tourisme Pays Basque une subvention de fonctionnement pour un montant de 1 390 000 € ;
 - à l'Office de Tourisme Communautaire de Bayonne à périmètre communal une subvention de fonctionnement pour un montant de 530 000 € ;
- approuver les termes des avenants n°1 aux conventions de subventionnement correspondants ci-annexés ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021 comme suit :

- 1 390 000 € au compte 657364 « Subventions de fonctionnement aux EPIC » ;
- 530 000 € au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

ADOpte A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 23/04/2021

Reçu en préfecture le 23/04/2021

Affiché le



ID : 064-200067106-20210420-CP_20210420_011-DE

Pour : 61

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 4 (CARRERE Bruno (pouvoir à ETXELEKU Peio), CURUTCHET Maitena, ETXELEKU Peio, IRIART Alain)

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Siège

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avianguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72